

AU/31/1.1.3/20230214/12

Objet : Marché de services pour une mission de conseil et d'assistance

Le Maire de MONTEUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N°DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020.par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de renouveler son marché de téléphonie ;

CONSIDERANT l'intérêt d'avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation, la passation et la mise en œuvre de ce marché ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article R 2122-8,

DECIDE

Article 1 : De signer le marché public :

- dont l'objet est :

L'assistance de la collectivité dans :

- l'analyse de l'existant,
- l'élaboration du dossier de consultation des entreprises,
- l'analyse des offres des soumissionnaires,
- mise en œuvre du marché

- avec le Bureau d'Etudes MG FIL Conseil, 12 rue Boson, 38200 VIENNE ;

- pour un prix global et forfaitaire de 4 926,00€ HT.

Article 2 : Les crédits nécessaires au règlement de ces prestations seront inscrits au budget de la Commune de Monteux.

MONTEUX, le 14 février 2022

Acte Exécutoire

Envoyé le : 21.02.2023

Affiché le : 21.02.2023.



Christian GROS

Maire de MONTEUX